

Compte-rendu de la réunion publique d'information du 14 octobre 2010 en vue de la création du comité de jumelage

Monsieur Prinçay remercie les personnes présentes et nomme les excusés : M. F. Bouchet, Mme Jacqueline Bernard.

Il souligne l'importance de rappeler les faits qui ont contribué au rapprochement de nos deux pays.

Historique des relations avec la Pologne

Après l'invasion de la Pologne par l'Allemagne en septembre 1939, une partie de l'armée polonaise a gagné les pays non encore occupés dont la France. Un accord franco-polonais est signé à Paris le 9 septembre 1939, prévoyant de reconstituer une armée polonaise.

Le 6 novembre 1939, l'état-major français décide d'implanter dans les bois de Veluché, un camp de base pour 2 divisions (la 2ème et la 4èmeDIP) soit 32 000 combattants.

Pour les officiers on réquisitionne toutes les chambres disponibles chez l'habitant. C'est ainsi que 250 soldats polonais, 11 officiers et 3 capitaines ont séjourné au Château du Petit Moiré, chez Mme Guillot.

Jean Medrala dans son livre « l'armée polonaise dans les Deux-Sèvres » écrit ceci :

A Airvault, les Polonais font grande impression : « ils sont arrivés chez nous par le train, le lundi de la foire juste avant Noël, ils sont partout, les soldats polonais encombrant les rues, à tel point que l'on ne peut plus circuler, ils sont très pieux, boivent sec et font beaucoup d'achats chez les commerçants ». Leurs chants étaient très beaux lors de l'animation des messes et notamment celle de Noël ». Ces souvenirs sont toujours dans l'esprit des Airvaudais qui ont vécu cette période

Le 18 juin 1940, des éléments de l'armée partent pour l'Angleterre, beaucoup reviendront en juin 1944 pour participer à la Libération.

Mais ce 18 juin 1940, au petit matin à Airvault-Gare, le train qui doit les emmener à La Rochelle est bombardé par des avions italiens : 8 soldats sont tués. Ils reposent au cimetière d'Airvault ; une cérémonie commémorative a eu lieu le 9 septembre 2000 en présence de nombreuses personnalités polonaises et françaises.

Les officiers polonais ont déposé, avant de partir, le tableau de la Vierge Noire de Czestochowa, dans l'Abbatiale St Pierre.

Certaines familles polonaises se sont installées avant la guerre à Airvault et dans les environs pour travailler dans les fermes en tant qu'ouvriers agricoles.

En 1992, dans le cadre de l'opération « Des ailes pour la Démocratie », à l'initiative de la Fondation France-Pologne, des premiers contacts ont lieu avec le powiat de Biała Podlaska et le Conseil Général des Deux-Sèvres

En 1995, une charte de coopération et d'amitié est signée entre une quarantaine de collectivités des Deux-Sèvres et de Pologne.

Puis en 1998, l'Association « Coopération et Amitié Deux-Sèvres Biała Podlaska » est créée pour coordonner le nombre croissant des relations entre les deux pays.

L'Association s'appelle aujourd'hui « Association des Régions Deux-Sèvres Biała Podlaska ». Son but est non lucratif. Elle coordonne, favorise, organise et initie des échanges entre le département des Deux-Sèvres et la région de Biała Podlaska.

L'Association réunit de nombreux partenaires : CG, chambres consulaires, établissements scolaires, Inspection Académique, entreprises, IUFM, Hôpital, EHPAD, écoles d'infirmières, comités de jumelages, Chambres d'agriculture, etc...

Cette diversité des acteurs permet un développement très large de partenariats dans des domaines variés : éducation, économie, agriculture, médico-social, environnement durable, tourisme, culture....

Les rencontres de professionnels sont organisées pour échanger compétences et expériences.

Des stages professionnels sont réalisés dans le domaine médical, l'éducation, en entreprises.

Des rencontres d'élus sont organisées pour favoriser la création de jumelages.

Isabelle Jénót est Chargée de mission au sein de cette association.

Le Conseil Général finance à hauteur de 80 000€.

L'Association s'appuie sur son antenne basée à Biała Podlaska qui est le Centre Français des Deux-Sèvres construit et financé par le CG et le powiat de Biała Podlaska.

Dorothee Uryniuk en est la Chargée de mission et a les mêmes fonctions qu'Isabelle Jénót.

Le Centre Français propose des cours de langue française pour les jeunes et les adultes.

Il organise des manifestations : le concours de la chanson et de la poésie française, des conférences sur la culture française dans les établissements scolaires.

Il aide les établissements scolaires dans leurs partenariats avec les établissements scolaires français.

Il coordonne l'accueil des délégations du département et soutient l'organisation des échanges entre les comités de jumelage des deux régions.

Dorothee traduit les différents courriers échangés entre élus.

L'organisation territoriale polonaise

Le processus de décentralisation a été initié en Pologne dès 1990 avec le rétablissement de l'autonomie locale et l'organisation des premières élections municipales. Le 1^{er} janvier 1999 une réforme de l'organisation territoriale de l'Etat est entrée en vigueur et a modernisé les structures de l'Etat. Le but était de mettre en place une administration locale plus efficace notamment en matière de gestion des finances publiques mais aussi d'adapter l'organisation territoriale polonaise à la future intégration européenne.

La réforme a établi un **système d'administration à trois niveaux**. On distingue trois types de collectivités locales : les communes (*gmina*), les districts (*powiaty*) et les régions (*voïvodies*).

Les Gmina (Communes) : 2489 en Pologne - 36000 en France.

Elles sont dirigées par une assemblée délibérante dirigée par un Président et un bureau exécutif dirigé par le Maire.

En terme de compétence, la Commune gère tous les biens communaux et met en œuvre toutes les politiques qui ne sont pas réservées à d'autres entités territoriales. La Commune dispose donc de compétences propres très larges : ordre public et lutte contre l'incendie, aménagement du territoire, protection de l'environnement, espaces verts, voirie communale et organisation de la circulation routière, assainissement et gestion des ordures, transport collectif local, aide sociale, habitat social (construction et gestion du parc immobilier), éducation (écoles élémentaires et maternelles).

Elle assume en outre des compétences qui lui sont déléguées par l'Etat : état civil, tutelle des personnes physiques, ventes aux enchères des biens de l'Etat...

Les powiats (même niveau que les départements) : 380 - 100 départements, 101 avec Mayotte au 1er janvier 2011 en France.

Par son statut, le powiat peut prendre en charge de multiples actions déléguées auparavant aux régions. Il a donc des compétences larges mais bien spécifiques.

Il joue un rôle intermédiaire entre la région et la Commune, à la fois en tant qu'auxiliaire des Communes dans la réalisation de certaines de leurs actions, mais aussi subsidiaire des Communes dans les domaines qui dépassent les possibilités de ces dernières.

Il a en charge l'éducation publique (enseignement secondaire), l'aide sociale, la santé publique et l'inspection vétérinaire, la politique familiale, l'assistance aux personnes handicapées, le transport et la voirie...

Le powiat est dirigé par un conseil de powiat et un bureau exécutif dirigé par un président.

- **Les Voïvodies (Régions) : 16 en Pologne - 22 en France.**

La structure administrative des Voïvodies se divise en un corps législatif et un corps exécutif ayant à sa tête un Maréchal.

Les compétences des régions recouvrent souvent celles des communes et en partie celles des powiats. Politiquement autonomes, financièrement soutenues par de nombreux programmes d'aide et de coopération, les régions ont un impact très fort sur la politique locale, notamment du fait de l'important budget dont elles disposent mais aussi parce qu'elles apparaissent comme l'acteur privilégié dans le domaine de la coopération internationale. Elles sont le principal gestionnaire de toutes sortes de programmes et le premier partenaire pour les investisseurs potentiels.

La Voïvodie détermine une stratégie de développement régional et met principalement en œuvre des programmes dont les buts sont :

- le développement économique et tout particulièrement le soutien à l'emploi,
- l'amélioration des infrastructures et la promotion du progrès technologique,

- la mise en œuvre d'actions visant à accroître la formation et le niveau éducatif des citoyens,
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

De fait, les compétences de la Voïvodie sont larges mais obéissent également au principe de subsidiarité. Elles sont déterminées par la loi, présentent nécessairement un caractère régional et concernent de nombreux domaines : éducation (principalement au niveau universitaire), aide sociale, politique familiale, protection de la santé, protection du consommateur, aménagement du territoire, gestion des eaux, protection de l'environnement, politique culturelle, tourisme, sécurité publique et défense, transports, lutte contre le chômage et dynamisation du marché du travail.

La voïvodie de Lublieskie : chef lieu : LUBLIN comprend le powiat de Biała Podlaska

Elle compte 24 powiats et 213 communes

Superficie de la voïvodie de Lublin : 25 155 km
Superficie Région Poitou-Charentes : 25 810 km

Nombre de Communes dans la voïvodie : 213
Nombre de Communes en Poitou-Charentes : 1462

Lublin compte : 358 251 habitants
Poitiers compte : 149 500 habitants

C'est une belle région avec des parcs naturels, des musées dont celui de plein air de la Campagne.

Mais aussi un camp de concentration : MAJDANEK dont une partie a été transformée en musée des Martyrs.

On y trouve également d'importants monuments religieux : églises, synagogues, temples, sanctuaires....

Les représentations de l'Etat.

Dans chaque Voïvodie à l'instar du système français, le Maréchal a pour interlocuteur le **Voïvode (préfet)**, chef de l'administration déconcentrée, nommé sur critère politique par le gouvernement.

La Pologne a rejoint l'Europe le 1er mai 2004. Elle est membre de l'espace Schengen depuis le 21 décembre 2007. (effacement des frontières entre les pays signataires) Depuis 2007, les règles juridiques ont été modifiées en renforçant la notion "d'espace de liberté, de sécurité et de justice". Ce changement vise à mettre en commun des politiques de visas,, d'asile et d'immigration non par la méthode intergouvernementale mais par celle communautaire.

Monnaie : le zloty.

Passage à la monnaie européenne le 1er janvier 2012 = 1 € = 3,50 zloty

Depuis 2004, avec les aides européennes, la Pologne se reconstruit. Les villes semblent en travaux permanents. Elles réhabilitent leurs monuments, font des travaux d'assainissement et de traitement de l'eau.

2 grands fleuves majeurs :

- la Vistule et son affluent le Bug qui passe à la frontière biélorusse proche de Wisznice, la Vistule traverse Varsovie,
 - l'Oder et son affluent la Warta,
- La Vistule et l'Oder se jettent dans la mer Baltique.

Pourquoi Wisznice :

Une charte d'amitié a été signée en 1995 entre Airvault et Wisznice.

Le Conseil Municipal dans sa délibération du 10 février 2009 a fait le choix d'adhérer à l'AFCCRE : Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Le Conseil Municipal dans la délibération du 23 novembre 2009 a choisi, à l'unanimité, Wisznice comme ville jumelle.

Wisznice compte 5554 habitants. C'est une Commune rurale avec un habitat dispersé. Superficie : 173 km².

Un groupe scolaire important : de la maternelle au lycée professionnel.

Nous avons accueilli du 7 au 11 mai 2010 une délégation polonaise composée de Piotr Dragan, Maire de Wisznice, Andrzej Borsuk, Président du Conseil Municipal, Ela Directrice du Centre Culturel de Wisznice, Zaneta une animatrice et 2 interprètes Jakub et Magda.

Ela et Delphine du CSC ont travaillé pour préparer le festival Milk Hip Hop qui a eu lieu cet été. Delphine, responsable du PAJ (Point Animation Jeunesse), souligne la richesse des échanges malgré la difficulté à se comprendre car il n'y avait pas d'interprète. Les jeunes venaient de Belgique, de Wisznice et d'Airvault.

La charte de jumelage a été signée le 9 mai 2010, journée de l'Europe et des citoyens européens.

Lecture de la charte.

Une délégation airvaudaise conduite par M. Prinçay, composée d'Huguette Rousseau, de Cyril Maguy de Jakub et de Pierrette Teillier a été accueillie du 3 au 7 septembre dernier chez l'habitant.

M. Prinçay relate le séjour en insistant sur l'accueil extrêmement chaleureux dont a bénéficié la délégation chez l'habitant. Il a trouvé beaucoup de changements en comparant avec ses visites précédentes qui datent de 1995 et 1998.

La Pologne est influencée par l'Occident et par les pays de l'Est, aux portes de l'Europe et à la frontière biélorusse. Sa situation stratégique a causé beaucoup de problèmes, mais les Polonais ont su saisir ces difficultés pour s'ouvrir sur le monde. Nous avons assisté à un séminaire où se côtoyaient des personnalités biélorusses et polonaises pour des rapprochements culturels et économiques.

Nous avons parcouru le marché hebdomadaire de Wisznice assez hétéroclite (ventes diverses : charbon, fruits et légumes mais aussi vêtements, outils, vélos...).

Il y a une grande différence entre la ville et la campagne.

L'Europe a toujours été au cœur de nos entretiens.

H. Rousseau fait remarquer que l'empreinte de l'histoire se trouve aussi dans les monuments, les églises avec des éléments de style gothique et byzantin.

Nous avons fait halte également au camp de concentration de Majdanek, ce fut un moment très éprouvant.

Vous trouverez les comptes rendus de ce séjour sur le site Internet.

La parole est donnée à l'assistance :

D. Brondy demande si l'agriculture a évolué. L'aménagement agricole n'est pas fait. Il n'existe que de moyennes exploitations d'environ 25 hectares pour des cultures légumières et fruitières, quelques céréales. Les sols ne sont pas drainés.

M. Sadys, Président du Comité de Jumelage de St Varent remercie la Commune de l'avoir invité, leur ville jumelle est Debowa (30 km de Wisznice). La Commune a reçu une aide européenne de 200 000 € pour des œuvres sociales et associatives.

Le Comité a invité une délégation d'agriculteurs polonais aux "récréatives" (un car entier s'est déplacé).

Il précise qu'une exploitation de 6 hectares de tabac permet à son propriétaire de vivre largement.

M. Sadys souhaite que les deux Comités travaillent ensemble.

M. Pérault rappelle qu'en 2000, 60 ans après le départ des Polonais, à l'emplacement même de l'ancien camp de Veluché, le Mémorial des Polonais fut inauguré et la "Croix des Polonais" dévoilée en présence de nombreuses personnalités civiles et ecclésiastiques de Pologne ainsi qu'une importante délégation de Białą Podlaska. En 2004 et 2005, plusieurs échanges de collégiens d'Airvault et de Saint-Varent, ont eu lieu dans le cadre d'un projet "Comenius".

S. Ayrault demande comment se crée un Comité de Jumelage.

Un jumelage se crée toujours entre élus mais l'animation de ce jumelage c'est la société civile qui s'en charge avec l'aide financière, technique et humaine de la collectivité.

D'après l'AFFCCRE, la participation communale est de 0,1% du budget de fonctionnement plus des subventions ponctuelles pour des projets bien définis, le Comité pouvant, aussi, demander des subventions à d'autres structures.

Le 26 octobre prochain aura lieu l'Assemblée constitutive pour la création du Comité de Jumelage.

Il y aura l'élaboration et le vote des statuts, l'élection des membres composant le Conseil d'Administration.

Il était nécessaire d'avoir ces deux réunions pour donner des informations et permettre l'engagement des futurs membres du Conseil d'Administration du Comité de Jumelage.

M. Prinçay remercie l'assistance et l'invite à échanger autour du verre de l'amitié.